



AUDITION - PARTAGE - IMPLANTS

API
MUA – Hôpital Pitié - Salpêtrière
83, boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS
Courriel : asso.api2@outlook.fr
SMS 07 60 16 22 07
www.api-asso.fr

Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2025

Procès-verbal

Les membres de l'association Audition-Partage-Implants (API) spécialement convoqués en date du 11 avril 2025, se sont réunis le samedi 17 mai 2025 en assemblée générale ordinaire à la Sorbonne Université sise 91, boulevard de l'hôpital 75013 Paris.

161 présents ou représentés ayant signé la feuille de présence ou ayant voté par correspondance ; le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✚ **Approbation du PV de l'AG du 27 avril 2024** (Rapporteuse Suzette Biondi)
 - ✚ **Approbation du rapport moral** (Rapporteuse Suzette Biondi)
 - ✚ **Approbation du rapport financier**, approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2024, quitus (Rapporteuse Sandrine Bernard),
 - ✚ **Approbation des activités 2024** (Rapporteur Loïc Bernard, Christophe Von Dorpp),
 - ✚ **Approbation du budget prévisionnel 2026** (Rapporteuse Sandrine Bernard),
 - ✚ **Fixation du montant de la cotisation 2026**, (Rapporteuse Sandrine Bernard),
 - ✚ **Perspectives**, (Rapporteur Christophe Von Dorpp),
 - ✚ **Questions concernant l'assurance avec La présidente**,
 - ✚ **Questions diverses**.

Dans le silence des statuts, toutes les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité simple, c'est-à-dire à la moitié des votes exprimés plus une voix.

Suzette Biondi est déclarée présidente de séance et Christophe Von Dorpp est le secrétaire de séance.

La présidente de séance, Suzette Biondi, déclare la séance ouverte à 10h10

- 🗳️ **Point 1** : Le PV de l'AGO du 27 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.
- 🗳️ **Point 2** : Le rapport moral de la présidente est approuvé à l'unanimité.
- 🗳️ **Point 3** : Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.
- 🗳️ **Point 4** : Le rapport des activités de 2024 est approuvé à l'unanimité moins 8 abstentions.
- 🗳️ **Point 5** : Le budget prévisionnel 2026 est approuvé à l'unanimité.
- 🗳️ **Point 6** : Le montant de la cotisation pour 2026 est approuvé à l'unanimité.
- 🗳️ **Point 7,8,9** ne nécessitant pas de vote.

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été examinés, la présidente clôture la séance à 10h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et le secrétaire de séance.

Présidente de séance
Suzette Biondi



Secrétaire de séance
Christophe VON DORPP

